

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 44

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Appel à projets mode d'accueil petite enfance - 2ème répartition 2017

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
19102**

PRESENTATION

Le Département est un intervenant important en matière de petite enfance, que ce soit en termes de prévention ou de protection. Il intervient notamment sur l'accueil des jeunes enfants, par l'agrément des modes de garde collectifs et individuels. Il soutient chaque année les crèches et haltes-garderies du Département grâce à une subvention calculée en fonction du nombre de places.

Cependant, il apparaît que certaines situations spécifiques nécessitent un soutien complémentaire, notamment au regard de l'adaptation qui peut être proposée par les gestionnaires face à une problématique spécifique, mais également parce qu'elles apportent à certains axes de développement de la petite enfance une attention particulière.

En 2016, le Département a ainsi subventionné 48 projets pour un montant total de 207 300 € dans les champs du soutien aux familles en situation de travail précaire, ou pour favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique.

Les premiers bilans de ces interventions sont particulièrement favorables et ont permis soit

une amélioration de la qualité de l'accueil pour les enfants ayant une difficulté particulière (formation des équipes, développement d'activités spécifiques...), soit un accueil facilité pour les enfants dont les parents reprennent une activité ou ont besoin de temps pour faciliter leur intégration sociale ou professionnelle.

Face à ce constat, le choix a été fait de renouveler l'expérience en la partageant à nouveau avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, partenaire privilégié du Département dans ce domaine, et principal financeur de l'accueil de la Petite Enfance. Un appel à projet commun, dont le texte est joint à ce rapport, a été lancé en décembre 2016.

Les projets devaient permettre de répondre à des besoins spécifiques en mode d'accueil actuellement non couverts sur les structures existantes sur les axes suivants :

- le soutien des personnes en situation de travail précaire et/ou en démarche d'insertion professionnelle (formation ...),
- les familles dont l'un des membres (enfant accueilli ou parent) est en situation de handicap ou de maladie chronique,
- Participer à une démarche de prévention en permettant la socialisation précoce des enfants et l'accompagnement des familles.

Les propositions ont été étudiées par un groupe d'experts mixte CAF/Conseil Départemental. L'ensemble des problématiques définies dans l'appel à projet a trouvé des échos chez les gestionnaires. Dix projets déposés par des communes et CCAS, ont fait l'objet d'une première répartition au titre de 2017 pour un montant de 63 526 €

PROPOSITION

Dans le cadre de la délégation de la Protection Maternelle et Infantile, la Santé Publique, il est proposé une seconde répartition pour 15 projets **présentés dans le tableau GSU en pièce jointe**, par le biais de subventions de fonctionnement.

Par ailleurs, afin de garantir le bon emploi de ces subventions, je vous propose la signature d'une convention avec chaque gestionnaire, afin de permettre le suivi des projets et l'établissement d'un bilan de cette action.

CONCLUSION

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental 2017.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, la Santé, l'Enfance et la Famille, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL